

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1883

31 juillet 2008

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A.	90374	Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-C, S.à r.l.	90358
Agence Luxembourgeoise Antidopage ...	90338	Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-A, S.à r.l.	90359
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	90340	Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-B, S.à r.l.	90359
Alpatrans A.G.	90346	Les saveurs de la santé	90362
Arlon Income Venture S.à r.l.	90362	Lipa International S.A.	90347
Arlon Investment Venture S.à r.l.	90367	M-Consulting S.A.	90346
B.C. Gesellschaft SPF S.à r.l.	90367	Meneghetti Groupe S.A.	90352
B.I.T. International	90362	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	90352
Boucherie-Charcuterie Paul FABER-LOPEZ Sarl	90346	Nayhe S.à r.l.	90367
Bureau Immobilier et Promotions, société à responsabilité limitée	90344	Ositech Holding S.A.	90352
Canto Lux S.A.	90345	Patimmo Holding S.A.	90353
Danlux Constructions S.à r.l.	90346	Pergam International S.A.	90343
Ebi S.A.	90347	Pesca Holding S.A.	90343
Escafin Invest S.A.	90361	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sarl	90362
Euro-Lepont S.A.	90358	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sarl	90366
Euro Partner Invest	90367	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.	90371
Eutag S.A.	90344	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.	90366
Fibre Finance S.A.	90347	Pulsion S.A.	90345
Financière San Francisco S.A.	90347	Rhein-Trans G.m.b.H.	90345
Gaming International Group S.à r.l.	90358	Salmaggi Constructions S.A.	90352
Golden 8 Media Group SA	90338	Sea Horse Investments S.A.	90351
Graphisterie Générale	90366	St James Development S.A.	90361
HEBB S.A.	90384	St James Development S.A.	90348
Ikano Retail Properties S.A.	90362	TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils	90349
International Acom Technics S.A.	90343	Vitrolux GmbH	90344
Invenergy Wind Europe II S.à r.l.	90339	WIGO-FIT	90356
IQ Venture Capital S.à r.l.	90361		
Kalan Capital S.à r.l.	90366		
Lagorno S.A.	90344		
Lamain S.A.	90359		
Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l.	90359		

Agence Luxembourgeoise Antidopage, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 66, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 35.

 —
COMPTE D'EXPLOITATION 2007

Recettes		Dépenses	
Dotation état	44.300,00	Cotisation ANADO	200,48
Contribution COSL	10.000,00	Frais personnel 2007	18.763,89
Remboursement	996,77	Frais bureau/administratifs	2.745,04
		Frais de contrôles	2.101,68
		Assurance	1.651,59
		Relations internationales	239,60
		Résultat net	29.594,49
	<u>55.296,77</u>		<u>55.296,77</u>

BILAN AU 31.12.2007

Actif		Passif	
Compte courant	47.246,12	Fonds social	17.651,63
		Résultat de l'exercice	29.594,49
	<u>47.246,12</u>		<u>47.246,12</u>

BUDGET ANNEE 2008

	Charges	Produits
En caisse		47.246,12
Dotation Etat		85.000,00
Contribution COSL		10.000,00
Frais personnel	45.000,00	
Frais d'administration et de bureau	8.000,00	
Frais de contrôles	12.000,00	
Iso certification	25.000,00	
Matériel	1.250,00	
Site internet/matériel informatique	12.000,00	
Relations internationales	7.000,00	
Cotisations	500,00	
Assistance juridique	5.000,00	
Assurances	3.000,00	
	<u>118.750,00</u>	<u>142.246,12</u>

Référence de publication: 2008090764/4322/42.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06729. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06733. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Golden 8 Media Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Z.I. Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 109.207.

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Golden 8 Media Group SA", avec siège social à Luxembourg, 15, rue Glesener, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 109.207,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 56772.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame KULAS Chantal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame KULAS Chantal, précitée, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

I. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.000 actions en circulation, 800 sont représentées, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-3327 Crauthem, ZI Am Bruch, 8 et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution Unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-3327 Crauthem, ZI Am Bruch, 8,

et décide en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. première phrase. Le siège social de la société est établi à Crauthem.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.P. SADDI, Ch. KULAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 juin 2008, LAC/2008/22784. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008085399/208/49.

(080097505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Invenergy Wind Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.311.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2005, acte publié au Mémorial C no 211 du 30 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Europe II S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008090935/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05659. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 853.354.796,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

In the year two thousand and eight, on the 10th day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Algeco/Scotsman Group S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 28 September, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 11 October, 2007 number 2267 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.029. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary on the date hereof, not yet published in the Mémorial.

The meeting was chaired by Maître Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Maître Maryline Esteves, maître en droit, and Maître Marco Rasqué da Silva, maître en droit, as scrutineer, both residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list all eight hundred forty-eight million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred sixty-seven (848,779,967) shares in issue in the Company, being eight hundred three million seventeen thousand seven hundred sixty-one (803,017,761) A shares and forty-five million seven hundred sixty-two thousand two hundred six (45,762,206) B shares are represented at this meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. (i) Increase of the issued share capital of the Company from eight hundred and forty eight million seven hundred and seventy nine thousand nine hundred and sixty seven Euro (€ 848,779,967) to eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six Euro (€ 853,354,796) by the issue of four million five hundred seventy four thousand eight hundred and twenty nine (4,574,829) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each, (ii) approval of the subscriber which is not yet a shareholder of the Company as new shareholder of the Company, subscription to and payment of the subscription price by the subscriber by way of contribution in kind (the "Contribution in Kind") as set forth hereafter, such Contribution in Kind consisting in the receivable under 4,574,829 preferred equity certificates ("PECs") issued by Ristretto Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 129.540 and approval of the valuation of such Contribution in Kind:

Name of Subscriber	Number of PECs contributed	Number of Preference Shares subscribed to
Algeco/Scotsman Management Nominee Limited	4,574,829	4,574,829
Total:	4,574,829	4,574,829

(the "Subscriber")

(iii) consequential amendment of article 5 of the Articles.

The decisions taken by the meeting are as follows:

Sole resolution

The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred forty-eight million seven hundred seventy-nine thousand nine hundred sixty-seven Euro (€ 848,779,967) to eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six Euro (€ 853,354,796) by the issue of four million five hundred seventy four thousand eight hundred and twenty nine (4,574,829) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The new preference shares referred to above have been subscribed and paid in full by the Subscriber as set out in the agenda by way of the transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The general meeting approved the subscription to the 4,574,829 preference shares by the Subscriber and approved the Subscriber as new shareholder of the Company.

The above Contribution in Kind has been valued at four million five hundred seventy four thousand eight hundred and twenty nine Euro (€ 4,574,829) pursuant to a valuation report dated 10 July, 2008 prepared by the board of managers of the Company, which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

"In view of the above, the board of managers considers that the value of the Contribution in Kind being the receivable under 4,574,829 PECs of a nominal value of 1 Euro each issued by Ristretto Group S.à.r.l. amounts to at least 4,574,829 Euro, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (being 4,574,829 preference shares for a total subscription price of 4,574,829 Euro)."

Consideration

In consideration for the above Contribution in Kind, the Company issues four million five hundred seventy four thousand eight hundred and twenty nine (4,574,829) preference shares for a total amount of four million five hundred seventy four thousand eight hundred and twenty nine Euro (€ 4,574,829).

Proof of the transfer of the Contribution in Kind by the Subscriber to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the preceding resolutions, it is resolved to amend article 5 of the Articles of the Company so as to read as follows:

"The Company's subscribed share capital of the Company is set at eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six Euro (€ 853,354,796) divided into eight hundred three million seventeen thousand seven hundred sixty-one (803,017,761) A shares, forty-five million seven hundred sixty-two thousand two hundred six (45,762,206) B shares and four million five hundred seventy four thousand eight hundred and twenty nine (4,574,829) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these Articles."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 26,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Algeco/Scotsman Group S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2267 du 11 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.029.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date d'aujourd'hui, non encore publiée au Mémorial.

L'assemblée était présidée par M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Maître Maryline Esteves, maître en droit, et comme scrutateur Maître Marco Rasqué da Silva, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte en vue de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

2. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante sept (848.779.967) parts sociales émises dans la Société, soit huit cent trois millions dix-sept mille sept cent soixante et une (803.017.761) parts sociales A, et quarante-cinq millions sept cent soixante-deux mille deux cent six (45.762.206) parts sociales B sont représentées à la présente assemblée si bien que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A. (i) Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante sept euros (€ 848.779.967) à huit cent cinquante-trois millions trois cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-seize euros (€ 853.354.796) par l'émission de quatre millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-neuf (4.574.829) parts sociales préférentielles ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1);

(ii) approbation du souscripteur qui n'est pas encore associé de la Société en tant que nouvel associé de la Société, souscription et paiement du prix de souscription par le souscripteur par un apport en nature (l'«Apport en Nature» tel que décrit ci-après, un tel Apport en Nature consistant en une créance résultant des 4.574.829 preferred equity certificates («PECs») émis par Ristretto Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.540 et approbation de l'évaluation de cet Apport en Nature:

Nom du souscripteur	Nombre de PECs apportés	Nombre de parts sociales préférentielles souscrites
Algeco/Scotsman Management Nominee Limited	4.574.829	4.574.829
Total:	4.574.829	4.574.829

(le «Souscripteur»)

(iii) la modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'assemblée sont les suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante dix-neuf mille neuf cent soixante-sept euros (€ 848.779.967) à huit cent cinquante trois millions trois cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-seize euros (€ 853.354.796) par l'émission de quatre millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-neuf (4.574.829) parts sociales préférentielles ayant chacune une valeur nominale de un euro (€ 1).

Les nouvelles parts sociales préférentielles désignées ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées par le Souscripteur tel que mentionné dans l'ordre du jour par le biais du transfert de l'Apport en Nature à la Société.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la souscription des quatre millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-neuf (4.574.829) parts sociales préférentielles par le Souscripteur et d'approuver le Souscripteur comme nouvel associé de la Société.

L'Apport en Nature ci-dessus a été évalué à quatre millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-neuf euros (€ 4.574.829) conformément à un rapport d'évaluation en date du 10 juillet 2008, préparé par le conseil de gérance de la Société; ce rapport restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement. La conclusion du rapport d'évaluation est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature consistant en une créance résultant des 4.574.829 PECs d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacun émis par Ristretto Group S.à r.l., s'élève à au moins 4.574.829 euros, étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (soit 4.574.829 parts sociales préférentielles pour un prix total de souscription de 4.574.829 euros)».

Contrepartie

En contrepartie de l'Apport en Nature, la Société émet quatre millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-neuf (4.574.829) parts sociales préférentielles pour un montant total de quatre millions cinq cents soixante-quatorze mille huit cent vingt-neuf euros (€ 4.574.829).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature par le Souscripteur à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence des précédentes résolutions, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à huit cent cinquante trois millions trois cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-seize euros (€ 853.354.796) divisé en huit cent trois millions dix-sept mille sept cent soixante et un (803.017.761) parts sociales A, quarante cinq millions sept cent soixante-deux mille deux cent six (45.762.206) parts sociales B et quatre millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-neuf (4.574.829) parts sociales préférentielles chacune avec une valeur nominale de un euro (€ 1). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts».

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à € 26.400,-.

Le notaire soussignée qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg au jour susmentionné.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, M. Esteves, M. Rasqué da Silva, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Azette. A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9432. - Reçu vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze euros quinze cents 4.574.829,- à 0,5% = 22.874,15.

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008091198/272/179.

(080104477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

International Acom Technics S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.655.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090953/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05284. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pesca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090954/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05288. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pergam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 112.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008091465/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Lagorno S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.782.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090955/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05290. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Eutag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.350.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090958/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05297. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Bureau Immobilier et Promotions, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 36.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090962/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05596. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Vitrolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 97.027.

Le bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090963/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Rhein-Trans G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 61.353.

Le bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090964/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pulsion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 21.269.

Le bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090965/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Canto Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 37.314.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 7 février 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance le 28 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Piero RADICI, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-22060 Sirtori, 5, rue Lissolo; Administrateur;
- Monsieur Vincent THILL, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

CANTO LUX S.A.
Piero RADICI / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008091331/1494/36.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00900. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

M-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2263 Luxembourg, 9, rue Guido Oppenheim.

R.C.S. Luxembourg B 99.415.

Le bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090966/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05504. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Danlux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 162, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 43.132.

Le bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090975/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05493. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Boucherie-Charcuterie Paul FABER-LOPEZ Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 67, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.950.

Le bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090977/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05491. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Alpatrans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 34.565.

Le bilan au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090979/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Financière San Francisco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.287.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008091050/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09859. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Lipa International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091073/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05632. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ebi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 118.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091074/7331/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Fibre Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.144.

Le bilan au 28 février 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091079/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06474. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

St James Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.122.

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ST JAMES DEVELOPMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 9 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marion FOKI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (4.969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) par conversion d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (4.969.000.- EUR) moyennant l'émission de quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (49.690) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

2) Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3) Souscription et libération des quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (49.690) actions nouvelles par Nielle S.A.

4) Modification de l'article 3 des statuts.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (4.969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) par l'émission de QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (49.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentielle, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit

Souscription et libération

Est alors intervenu aux présentes:

Nielle S.A., ayant son siège social à Wickham's Cay Road Town, Tortola British Virgin Islands, ici représentée par Madame Marion FOKI, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 juin 2008

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (49.690) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie de la créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la société ST JAMES DEVELOPMENT S.A., précitée, d'un montant total de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (4.969.000.- EUR).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises agréée, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich, en date du 20 mai 2008, qui conclut comme suit:

"Conclusion

Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 49.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de SAINT JAMES DEVELOPMENT S.A. à émettre en contre partie."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ VINGT-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (28.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, M. FOKI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008. LAC/2008/24671. - Reçu vingt-quatre mille huit cent quarante-cinq euros à 0,5%: EUR 24.845,-.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091125/220/91.

(080104657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 15.380.

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils", avec siège social à L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 15.380 constituée suivant acte notarié reçu le 31 août 1977 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 259 du 10 novembre 1977 et modifié par acte notarié en date du 15 novembre 1985 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3 du 4 janvier 1986.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René-Michel Hahn, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Hahn, technicien, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Hahn, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de ratifier la décision de proroger la durée de la société prise en date du 24 août 2007 de sorte que la durée soit dorénavant illimitée et modification subséquente des articles 4 et 22 des statuts;
2. Ratification de l'acceptation de la démission des administrateurs et commissaires aux comptes avec effet au 24 août 2007 et confirmation de la nomination de Messieurs Marc Hahn, René-Michel Hahn et Jean-Paul Hahn aux fonctions d'administrateurs pour une période de 6 ans et de Monsieur François David au poste de commissaire aux comptes;
3. Adaptation des statuts à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée à savoir notamment les articles 2, 5, 10, 17 et 20.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision de proroger la durée de la société prise en assemblée générale sous seing privé en date du 24 août 2007 de sorte que la durée soit dorénavant illimitée.

Le procès-verbal de ladite assemblée signé "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A la suite de la résolution qui précède, les articles 4 et 22 §1 des statuts de la Société sont modifiés et auront la teneur suivante:

" **Art. 4.** La durée de la société est illimitée."

" **Art. 22. §1. (nouveau 21§1).** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

L'assemblée générale détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments".

Deuxième résolution

L'assemblée entérine sa décision prise en date du 24 août 2007 portant sur l'acceptation de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes avec effet au 24 août 2007 et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée entérine sa décision de nommer avec effet au 24 août 2007, pour une période de 6 ans, les nouveaux administrateurs suivants:

Monsieur Marc Hahn, ingénieur diplômé, né le 18 février 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant qui exercera également la fonction d'administrateur délégué;

Monsieur René-Michel Hahn, ingénieur diplômé, né le 26 août 1929 à Pétange, demeurant professionnellement à L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant;

Monsieur Jean-Paul Hahn, technicien, né le 27 septembre 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.

L'assemblée entérine sa décision de nommer avec effet au 24 août 2007, pour une période de 6 ans, en qualité de commissaire aux comptes:

Monsieur François David, expert comptable, né le 5 août 1946 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Kirchwois, L-3390 Peppange.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

L'article 10 des statuts de la Société est supprimé.

Les anciens articles 2, 5, 17 et 20 des statuts de la Société sont modifiés et renumérotés, et auront la teneur suivante:

" **Art. 2. §1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège."

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-seize euros soixante-neuf cents) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 30,98669 (EUR trente euros neuf huit six neuf) chacune."

" **Art. 17. (nouveau 16).** Les assemblées générales se tiennent au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social suivant l'indication dans les convocations qui seront faites conformément à la loi.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de mai à 14 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant".

" **Art. 20. (nouveau 19).** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre."

Les anciens articles 11 à 24 sont renumérotés 10 à 23.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 § 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 13. §3.** La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs".

Cinquième résolution

L'assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter la répartition des actions de la société comme suit:

	Actions
- Monsieur Marc Hahn, précité: (deux cent soixante) actions;	260
- Monsieur René-Michel Hahn, précité: (quatre cent quatre-vingts) actions;	480
- Monsieur Jean-Paul Hahn, précité: (deux cent soixante) actions	260
Total: (mille) actions.	1.000

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Les comparants déclarent à l'unanimité donner décharge au notaire soussigné de toute responsabilité eu égard aux résolutions actées dans le présent acte et qu'ils renoncent à tous recours à son encontre.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: René-Michel Hahn, Jean-Paul Hahn, Marc Hahn, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 octobre 2007, LAC/2007/32007. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008091086/202/110.

(080104324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Sea Horse Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.342.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008091080/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03353. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ositech Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 28.446.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/07/2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008091467/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.937.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008091082/2173/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04548. - Reçu 98,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Salmaggi Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8809 Arsdorf, 6, An der Hielt.
R.C.S. Luxembourg B 86.868.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091083/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06193. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Meneghetti Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.126.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 juin 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer, effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées, avec effet immédiat, par Monsieur Vincent THILL et Monsieur Olivier CONRARD de leur fonction d'Administrateur et décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré des nouveaux Administrateurs à l'instar du troisième Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée, avec effet immédiat, par la société ALTER AUDIT S.à r.l., en qualité de Commissaire et décide de nommer en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Davide MURARI

Administrateur

Référence de publication: 2008091328/1494/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Patimmo Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.508.

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PATIMMO HOLDING S.A." (numéro d'identité 1995 40 11 480), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.508, constituée sous la dénomination de "PATIMMO S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 143 du 22 mars 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1223 du 20 août 2002, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "PATIMMO HOLDING S.A.".

L'assemblée est présidée par Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 26 juin 2008.

2) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

3) Modifications subséquentes des statuts de la société.

4) Insertion à l'article 6 des statuts de la société d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

5) Modification de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

6) Insertion dans les statuts d'un nouvel article 12 ayant la teneur suivante:

"Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre."

7) Renumerotation subséquente des actuels articles 12 à 17 des statuts qui deviendront désormais les articles 13 à 18.

8) Acceptation des démissions, en date du 26 juin 2008, des administrateurs Marc SCHINTGEN, Michal WITTMANN, Ingor MEULEMAN et "KITZ S.A."

9) Acceptation de la démission, en date du 26 juin 2008, du commissaire aux comptes "ALPHA EXPERT S.A."

10) Nomination de Madame Ingrid HOOLANTS et des sociétés "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" et "TAXIOMA S. à r.l." comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 26 juin 2008, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

11) Nomination de Monsieur Paul JANSSENS comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 26 juin 2008, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 26 juin 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

Afin de tenir compte de la présente résolution et de celle qui précède, l'assemblée décide de:

a) modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "PATIMMO HOLDING S.A."

b) modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Strassen."

c) modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF."

d) insérer un deuxième alinéa à l'article 5 des statuts, ayant la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 2.** Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF."

e) modifier l'actuel article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts de la société un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

" **Art. 6. alinéa 2.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 12 ayant la teneur suivante:

" **Art. 12.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre."

Sixième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les actuels articles 12 à 17 des statuts qui deviendront désormais les articles 13 à 18.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Marc SCHINTGEN, Michal WITTMANN et Ingor MEULEMAN et de la société anonyme "KITZ S.A." comme administrateurs de la société, à compter du 26 juin 2008.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A." comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 26 juin 2008.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 26 juin 2008:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Monsieur Cyril LAMORLETTE, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Metz (France), le 1^{er} septembre 1974, demeurant à L-8283 Kehlen, 12, rue Schaarfeneck est désigné représentant permanent de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 26 juin 2008.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DONDLINGER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2071. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008091114/236/169.

(080104738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

WIGO-FIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.079.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Thomas GOEDERT, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 06 mars 1964, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 74, rue du Canal;

2) Madame Viviane WINTERSDORF, employée, née à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1964, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 74, rue du Canal;

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une salle de musculation, de remise en forme, d'aérobic, de solarium, ainsi que le débit de boissons non alcoolisées.

La société a également pour objet les activités de tatouage et de piercing.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "WIGO-FIT".

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

1) Monsieur Thomas GOEDERT, prénommé, quatre-vingts parts sociales:	80
2) Madame Viviane WINTERSDORF, prénommée, vingt parts sociales:	20
TOTAL: cent parts sociales:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.
2. L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérante technique:

Madame Viviane WINTERSDORF, employée, née à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1964, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 74, rue du Canal;

Gérant administratif:

Monsieur Thomas GOEDERT, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 06 mars 1964, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 74, rue du Canal;

3. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Goedert, Wintersdorf, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 30 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/8637. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008091564/219/101.

(080105051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Euro-Lepont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.878.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091154/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Gaming International Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMING INTERNATIONAL GROUP S.à.r.l.

Représentée par Eurolex Management S.A.

Gérant

Représentée par M. Matthijs Bogers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008091155/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.709.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091156/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.708.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091157/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.798.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091158/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.797.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091159/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

- Monsieur Carlo SANTOITEMMA, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "LAMAIN S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n ° 137.482,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2008, en voie de publication au Mémorial C, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 18 avril 2008, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 11 juin 2008,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 3.032.000 (trois millions trente-deux mille Euros), représenté par 303.200 (trois cent trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000,- (Cinq millions d'euros), représenté par 500.000 (Cinq cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (Dix Euros),

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4, 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

"Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 mars 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut déléguer tout autre administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue."

3) Que dans sa réunion du 11 juin 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 1.968.000,- (un million neuf cent soixante huit mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 3.032.000,- (trois millions trente deux mille euros) à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros)

par l'émission de 196.800 (cent quatre vingt seize mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

le conseil a décidé d'accepter la souscription des 196.800 nouvelles actions par l'actionnaire unique de la société, savoir la société dénommée TAGGIA LXVII - CONSULTADORIA E SERVICOS, SOCIEDADE UNIPessoal LDA, ayant son siège social Avenida Arriaga, 77 - Edifício Marina Forum - 6th Floor - Room 605 - Sé - Funchal - Madère, inscrite au Registre de Commerce de la Zone Franche de Madère sous le numéro 511251467,

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 1.968.000,- (un million neuf cent soixante huit mille euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros),

le capital autorisé a été entièrement utilisé et en conséquence l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euros), représenté par 500.000 (cinq cent milles) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 13.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SANTOIEMMA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 juin 2008, LAC/2008/25072. - Reçu neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 9.840.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008091506/208/82.

(080104912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008091163/239/12.

(080104236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

St James Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091174/220/12.

(080104661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

IQ Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091175/220/12.

(080104652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Ikano Retail Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 138.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091176/220/12.

(080104643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

B.I.T. International, Société Anonyme.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 56.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091178/220/12.

(080104622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Arlon Income Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 112.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091179/220/12.

(080104615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Les saveurs de la santé, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 84.562.

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091180/220/12.

(080104600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.646.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of June.
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PFIZER LUXCO HOLDINGS, S. à r.l., organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.684;

and

2) PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., a private company with limited liability, organized under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Rotterdam, the Netherlands, having its address at Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d Ussel, The Netherlands, registered at the Trade register under number 24243225

both represented by M^e Cecile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on June 17, 2008.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, PFIZER LUXCO HOLDINGS, S. à r.l. and PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., are the sole partners of PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL (PHIL) LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, on May 15, 2003, published in the Memorial C, number 652 of June 16, 2003, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register, number B 93.646.

The articles of the company have been amended for the last time by deed of said Maître Paul Bettingen, on December 2, 2005, published in the Memorial C, number 840 of April 27, 2006.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of forty-three million one hundred and twenty-one thousand nine hundred and fifty US Dollars (USD 43,121,950.-) to bring it from its present amount of two billion six hundred and seventy-two million ninety-nine thousand three hundred and fifty US Dollars (USD 2,672,099,350.-) to an amount of two billion seven hundred and fifteen million two hundred and twenty-one thousand three hundred US Dollars (USD 2,715,221,300.-) by the creation and the issue of eight hundred and sixty-two thousand four hundred and thirty-nine (862,439) Class B parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class B parts, together with a total issue premium of three hundred and eighty-eight million ninety-seven thousand three hundred and seventy-one US Dollars (USD 388,097,371.-);

2. Subscription for all the eight hundred and sixty-two thousand four hundred and thirty-nine (862,439) new Class B parts by PFIZER LUXCO HOLDINGS, S. à r.l., and paying up of these parts and of the total issue premium by a contribution in kind of all the 5,000 shares representing 100% the shares of Pfizer Biologies Ireland Holdings Limited, an Irish company, having its registered office at Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, registered with the Companies Registration Office of Dublin under number 457936;

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's bylaws so as to reflect the proposed increase of the share capital. Then, the partners take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the subscribed share capital of the company by an amount of forty-three million one hundred and twenty one thousand nine hundred and fifty US Dollars (USD 43,121,950.-) to bring it from its present amount of two billion six hundred and seventy-two million ninety-nine thousand three hundred and fifty US Dollars (USD 2,672,099,350.-) to an amount of two billion seven hundred and fifteen million two hundred and twenty-one thousand three hundred US Dollars (USD 2,715,221,300.-) by the creation and the issue of eight hundred and sixty-two thousand four hundred and thirty-nine (862,439) new Class B parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class B parts, together with a total issue premium of three hundred and eighty-eight million ninety-seven thousand three hundred and seventy-one US Dollars (USD 388,097,371.-);

Subscription

PFIZER LUXCO HOLDINGS, S. à r.l, here represented by M^e Cécile JAGER, lawyer, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 17, 2008, has declared to subscribe for all the eight hundred and sixty-two thousand four hundred and thirty-nine (862,439) new Class B parts, and to pay them a total price of forty-three million one hundred and twenty-one thousand nine hundred and fifty US Dollars (USD 43,121,950.-) together with a total issue premium of three hundred and eighty-eight million ninety-seven thousand three hundred and seventy-one US Dollars (USD 388,097,371.-) through a contribution in kind of all the five thousand (5,000) shares of Pfizer Biologies Ireland Holdings Limited, an Irish company, having its registered office at Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, registered with the Companies Registration Office of Dublin under number 457936. Those shares represent one hundred per cent (100%) of the share capital of Pfizer Biologies Ireland Holdings Limited an EU Member State resident entity.

The valuation of the five thousand (5,000) shares of Pfizer Biologies Ireland Holdings Limited results from a certificate issued by the management of the contributing shareholder dated on June 17, 2008.

Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the bylaws of the company, which now reads as follows:

" **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at TWO BILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTEEN MILLION TWO HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED US DOLLARS (USD 2,715,221,300.-) divided into:

- FIFTY THREE MILLION THREE HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND SIX HUNDRED AND THIRTY-FOUR (53,347,634) Class A parts having a par value of FIFTY US DOLLARS (USD 50.-) each and
- NINE HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND NINETY-TWO (956,792) Class B parts having a par value of FIFTY US DOLLARS (USD 50.-) each."

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A and class B parts. Parts may be issued with a share premium.

(...)"

Valuation - Costs

The contribution in kind consisting in 100% of the share capital of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, a company with registered office in a Member State of the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 7,000.- €.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.684 et

PFIZER PHARMACEUTICALS B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Rotterdam aux Pays-Bas, à Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, The Netherlands, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 24243225,

représentées par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 17 juin 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l. et PFIZER PHARMACEUTICALS B.V. sont les associés uniques de PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.,

ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 15 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 652 du 16 juin 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.646.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Paul BETTINGEN, le 2 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 840 du 27 avril 2006.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de QUARANTE-TROIS MILLIONS CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE Dollars US (USD 43.121.950,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE Dollars US (USD 2.672.099.350,-) à DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUINZE MILLIONS DEUX CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 2.715.221.300,-) par la création et l'émission de HUIT CENT

SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439) nouvelles parts de Classe B ayant toutes une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de Classe B déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE Dollars US (USD 388.097.371,-);

2. Souscription des HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439) nouvelles parts par PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l., et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en nature de toutes les 5.000 actions représentant 100% des actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, une société irlandaise ayant son siège social à Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 457936;

3. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de QUARANTE-TROIS MILLIONS CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE Dollars US (USD 43.121.950,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE Dollars US (USD 2.672.099.350,-) à DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUINZE MILLIONS DEUX CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 2.715.221.300,-) par la création et l'émission de HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439) nouvelles parts de Classe B ayant toutes une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de Classe B déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE Dollars US (USD 388.097.371,-).

Souscription

PFIZER LUXCO HOLDINGS S.à r.l, ici représentée par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2008 à Luxembourg, a déclaré souscrire toutes les HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439) nouvelles parts de Classe B et les payer un prix total de QUARANTE-TROIS MILLIONS CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE Dollars US (USD 43.121.950,-) ensemble avec une prime d'émission de TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE Dollars US (USD 388.097.371,-) par un apport en nature de toutes les 5.000 actions représentant 100% des actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, une société irlandaise ayant son siège social à Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 457936.

La valeur des 5.000 actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited contribuées résulte d'une attestation délivrée par l'associé apporteur datée du 17 juin 2008.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUINZE MILLIONS DEUX CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 2.715.221.300,-) divisé en:

- CINQUANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (53.347.634) parts de Classe A parts ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune et
- NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (956.792) parts de Classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune."

A moins que le contexte l'indique autrement, le terme "parts" comme utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts sociales classe A et aux parts sociales classe B.

Des actions peuvent être émises avec une prime d'émission.

(...)"

Evaluation - Coût

L'apport en nature consistant en 100% des actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, entité établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 7.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008. Relation: LAC/2008/25031. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008091196/212/186.

(080104504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Kalan Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.833.

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091181/220/12.

(080104530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Graphisterie Générale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.039.

Statuts coordonnés déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091182/220/12.

(080104521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008091183/212/12.

(080104514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008091184/212/12.

(080104506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091185/220/12.

(080104498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Nayhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091186/220/13.

(080104492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Euro Partner Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 63.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008091187/220/12.

(080104483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

B.C. Gesellschaft SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-3397 Roeser, 40, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 82.733.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.C. GESELLSCHAFT HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1235 du 27 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel DENIZOT, directeur, demeurant à La Forêt le Roi (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Acceptation de la démission de trois administrateurs.
- 2) Fixation du siège social de la société.
- 3) Transformation du statut juridique de la société.
- 4) Nomination du gérant.
- 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Emile VOGT, Jacques RECKINGER et René SCHLIM, de leur fonction d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société à L-3397 Roeser, 40, rue d'Alzingen.

En conséquence l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Roeser. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique, celle ci prendra la dénomination de BC Gesellschaft SPF S.à r.l.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 mai 2008, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le capital de la société à responsabilité limitée sera de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) détenues comme suit:

1) Monsieur Michel DENIZOT, directeur, demeurant à F-91410 La Forêt le Roi, 1, rue Chaude, né à Paris, le 2 novembre 1955, trois cent huit (308) parts sociales.

2) Monsieur Richard Jean MARCK, comptable, demeurant à L-3397 Roeser, 40, rue d'Alzingen, né à Thionville, le 9 octobre 1950, une (1) part sociale.

3) Monsieur Francis DA SILVA, comptable, demeurant à L-3583 Dudelange, 3, rue des Mouleurs, né à Lisbonne (Portugal) le 30 novembre 1959, une (1) part sociale.

Sixième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société existe sous la dénomination «B.C. GESELLSCHAFT SPF S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Roeser.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel DENIZOT, directeur, demeurant à F-91410 La Forêt le Roi, 1, rue Chaude, né à Paris, le 2 novembre 1955.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DECKER, M. NEZAR, M. DENIZOT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24660. - Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091193/220/175.

(080104585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.997.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of June.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l. organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.646;

here represented by M^e Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 19, 2008,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., is the sole partner of PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE S.à r.l., having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of June 27, 2003, published in the Memorial C, number 739 of July 11, 2003, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.997.

The articles of the company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on November 29, 2007, published in the Mémorial C, number 249 of January 30, 2008.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of FORTY-THREE MILLION ONE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY US Dollars (USD 43,121,950.-) to bring it from its present amount of ONE BILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY-EIGHT MILLION FOUR HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED UNITED STATES DOLLARS (USD 1,788,432,800.-) to an amount of ONE BILLION EIGHT HUNDRED THIRTY-ONE MILLION FIVE HUNDRED FIFTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY US Dollars (USD 1,831,554,750.-) by the creation and the issue of EIGHT HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY-NINE (862,439.-) class A parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A parts, together with a total issue premium of THREE HUNDRED EIGHTY-EIGHT MILLION NINETY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY-ONE US Dollars (USD 388,097,371.-);

2. Subscription for all the EIGHT HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY-NINE (862,439.-) new class A parts by PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S. a r.l. and paying up of these parts and of the total issue premium by a contribution in kind of all the 5,000 shares representing 100% of the shares of Pfizer Biologies Ireland Holdings Limited, an Irish company, having its registered office at Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, registered with the Companies Registration Office of Dublin under number 457936;

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of FORTY-THREE MILLION ONE HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY US Dollars (USD 43,121,950.-) to bring it from its present amount of ONE BILLION SEVEN HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT MILLION FOUR HUNDRED AND THIRTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US Dollars (USD 1,788,432,800.-) to an amount of ONE BILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-ONE MILLION FIVE HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY US Dollars (USD 1,831,554,750.-) by the creation and the issue of EIGHT HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-NINE (862,439.-) new class A parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A parts, together with a total issue premium of THREE HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT MILLION NINETY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-ONE US Dollars (USD 388,097,371.-).

Subscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., here represented by M^e Cécile JAGER, lawyer, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 19, 2008, has declared to subscribe for all the EIGHT HUNDRED AND SIXTY-TWO THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-NINE (862,439.-) new class A parts, and to pay them a total price of FORTY-THREE MILLION ONE HUNDRED AND TWENTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY US Dollars (USD 43,121,950.-) together with a total issue premium of THREE HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT MILLION NINETY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-ONE US Dollars (USD 388,097,371.-) through a contribution in kind of all the FIVE THOUSAND (5,000) shares of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, an Irish company having its registered office at Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, registered with the Companies Registration Office of Dublin under number 457936. Those shares represent one hundred per cent (100%) of the share capital of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited an EU Member State resident entity.

The valuation of the FIVE THOUSAND (5,000) shares of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited results from a certificate issued by the management of the contributing shareholder dated June 19, 2008.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the bylaws of the company, which now reads as follows:

" **Art. 7.** The corporate capital is set at ONE BILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-ONE MILLION FIVE HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 1,831,554,750.-) divided into:

- THIRTEEN MILLION SEVENTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY-ONE (13,078,261) class A parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.00) each,
 - TWENTY-ONE MILLION SIX HUNDRED AND FORTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SIXTY-EIGHT (21,642,868) class B parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.00) each, and
 - ONE MILLION NINE HUNDRED AND NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-SIX (1,909,966) class C parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.00) each,
- all of which class A, class B and class C parts have been fully paid up.

(...)"

Valuation - Costs

The contribution in kind consisting in 100% of the share capital of Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, a company with registered office in a Member State of the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 7,000.- €.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.646,

ici représentée par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), est l'associé unique de PFI-ZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE S.à r.l., ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du date du 27 juin 2003, publiée au Mémorial C, numéro 739 du 11 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.997.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 249 du 30 janvier 2008.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de QUARANTE-TROIS MILLIONS CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE Dollars US (USD 43.121.950,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLIARD SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENTS Dollars US (USD 1.788.432.800,-) à UN MILLIARD HUIT CENT TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE Dollars US (USD 1.831.554.750,-) par la création et l'émission de HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439,-) parts de classe A ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A déjà existantes ensemble avec une prime d'émission totale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE Dollars US (USD 388.097.371,-);

2. Souscription des HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439,-) nouvelles parts de classe A par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission totale, par un apport en nature de toutes les 5.000 actions, représentant 100% des actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, une société irlandaise ayant son siège social à Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 457936;

3. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 7 de statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.

L'unique associé a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'unique associé décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de QUARANTE-TROIS MILLIONS CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE Dollars US (USD 43.121.950,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLIARD SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENTS Dollars US (USD 1.788.432.800,-) à UN MILLIARD HUIT CENT TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE Dollars US (USD 1.831.554.750,-) par la création et l'émission HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439,-) nouvelles parts de classe A, ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A déjà existantes ensemble avec une prime d'émission totale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE Dollars US (USD 388,097,371,-).

Souscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., ici représentée par M^e Cécile JAGER, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 19 juin 2008 à Luxembourg, a déclaré souscrire toutes les HUIT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-NEUF (862.439,-) nouvelles parts de classe A et les payer un prix total de QUARANTE-TROIS MILLIONS CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE Dollars US (USD 43.121.950,-) ensemble avec une prime d'émission totale de TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE Dollars US (USD 388.097.371,-) par un apport en nature de toutes les CINQ MILLE (5.000) actions représentant cent pour cent (100%) du capital de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, une société irlandaise, ayant son siège social à Pottery Road, Dun Laoghaire, County of Dublin, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 457936.

Ces actions représentent cent pour cent (100%) du capital social de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, une société résident d'un état membre de l'Union Européenne.

La valeur des CINQ MILLE (5.000) actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited contribuées résulte d'une attestation délivrée par l'associé apporteur datée du 19 juin 2008.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à UN MILLIARD HUIT CENT TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE Dollars US (USD 1.831.554.750,-) divisé en:

- TREIZE MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UNE (13.078.261) parts de classe A ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune,
- VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-HUIT (21.642.868) parts de classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, et
- UN MILLION NEUF CENT NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (1.909.966) parts de classe C ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune.

Toutes les parts de classe A, classe B et classe C ont été intégralement libérées.
(...)"

Evaluation - Coût

L'apport en nature consistant en 100% des actions de Pfizer Biologics Ireland Holdings Limited, entité établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 7.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. Relation: LAC/2008/25597. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008091195/212/189.

(080104513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

STATUTES

In the year two thousand eight, on fourth day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

here represented by M^e Arno van Poeyer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 4, 2008.

2. Cum Grano Salis S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66, av Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

here represented by M^e Arno van Poeyer, prenamed, by virtue of a proxy given on July 2, 2008.

3. Phoenix Holdings S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

here represented by M^e Arno van Poeyer, prenamed, by virtue of a proxy given on July 4, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., unlimited shareholder (associé commandité) who is also the manager of the Company (the Unlimited Shareholder or the Manager), and the holder(s) of ordinary shares (the Limited Shareholder(s)), and collectively with the Unlimited Shareholder, the Shareholders), a

corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager. Where the Manager determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Manager, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of one (1) management share and thirty (30) ordinary shares, all in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the Company.

7.1. The Company shall be managed by the Manager.

7.2. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders fall within the competence of the Manager, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the Manager.

7.4. The Manager is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Shareholders, acting individually or jointly.

7.5. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the Manager and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2. The Unlimited Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.3. The Limited Shareholders bear a liability that is limited to the share of the capital they have contributed to the Company. Any Limited Shareholder who signs on behalf of the Company or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-a-vis third parties, incur the same liabilities as the Unlimited Shareholder. The Limited Shareholder shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Company.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1. The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

9.2. Subject to all the other powers reserved to the Manager by the Law or the Articles, a validly constituted meeting of Shareholders of the Company shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

9.3. A validly constituted meeting of Shareholders of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-a-vis third parties nor resolve to amend these Articles without the Manager's consent.

9.4. Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

9.5. Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and voting proceedings.

10.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. At least eight days prior to a general meeting of Shareholders, each registered Shareholder shall be notified by the Manager of the time, date, place and agenda of the general meeting of Shareholders.

10.2. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.3. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

10.4. Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.3, resolutions at a duly convened meeting of the Shareholders of the Company will be passed by a simple majority of those present or represented, regardless of the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

10.7. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting, in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be validly adopted, must (i) be carried by at least two-thirds of the votes cast and (ii) be approved by the Manager.

10.8. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervisory board

Art. 11. Supervisory Board.

11.1. The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2. The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3. The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and it shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Manager.

11.4. The Supervisory Board shall meet upon convocation by the Manager or by any of its members. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.5. No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.6. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy. Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.8. Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Accounting year and annual general meeting.

12.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Manager must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), and auditor(s) of the Company.

12.3. The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Thursday of the month of June of each year at 2.00 PM. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.4. The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Manager, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2. The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Manager, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Manager.

13.4. The Manager may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

The first general meeting shall be held on 2009.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties represented as stated here above, have subscribed for the number of shares and have paid in cash the followings amounts:

- 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the 1 (one) management share in registered form, with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one thousand (EUR 1,000.-).

- Cum Grano Salis S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen (15) ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-).

- Phoenix Holdings S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen (15) ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-).

The total amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Mr Roy Brooke, fund manager, born in Birmingham, United Kingdom, on 29 August 1972, residing at Torfheidedreef 26, 2970 Schilde, Belgium;

- Mr Andrew Lester, fund manager, born in Hanover, Germany, on 10 October 1980, residing at Jodenstraat 46, 2000 Antwerp, Belgium;

- Mr Yoav Zingher, fund manager, born in Haifa, Israel, on 10 April 1980, residing at 45 Gilbey House, Jamestown Road, London NW1 7BY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ici représentée par M^e Arno van Poeyer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2008,

2. Cum Grano Salis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 66, av Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.375,

ici représentée par M^e Arno van Poeyer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2008,

3. Phoenix Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ici représentée par M^e Arno van Poeyer, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., l'actionnaire illimité unique qui est également le gérant commandité de la Société (le Gérant) et le(s) détenteur(s) d'actions ordinaires (l'(les) Actionnaire(s) Limité(s), et ensemble avec l'Actionnaire Illimité, les Actionnaires) une société en commandite par actions sous la dénomination de 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune par une résolution du Gérant. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du Gérant, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque du Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement du Gérant, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) action du Gérant et trente (30) actions ordinaires, toutes sous forme nominatives, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des Actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par le Gérant.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires seront de la compétence du Gérant qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par le Gérant.

7.4. Le Gérant est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, le Gérant et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Actionnaire Illimité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.3. Les Actionnaires Limités ne s'engagent en principe que jusqu'à concurrence de leur mise. L'Actionnaire Limité qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, est tenu, vis-à-vis des tiers, comme l'Actionnaire Illimité. L'Actionnaire limité est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

9.2. L'assemblée générale valablement constituée a, sauf pouvoirs réservés par la Loi ou les présents Statuts au Gérant, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir et ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

9.3. Une assemblée générale valablement constituée n'aura le pouvoir ni d'accomplir ou de ratifier des actes engageant la Société vis-à-vis des tiers ni d'amender les présents Statuts sans l'accord du Gérant.

9.4. Les résolutions des Actionnaires sont pris à l'assemblée générale.

9.5. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 10. Convocation, Quorum, Majorité et procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts. Au moins huit jours avant l'assemblée générale des Actionnaires, chaque Actionnaire inscrit sera informé, par le Gérant, de l'heure, de la date, place et agenda de l'assemblée générale des Actionnaires.

10.2. Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.3. Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un actionnaire) par écrit, soit en original, soit par facsimile ou courrier électronique.

10.4. Chaque actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.3, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité

simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.7. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées et l'accord du Gérant.

10.8. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des sans l'accord du Actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Conseil de Surveillance

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

11.2. Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.3. Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les questions que le Gérant déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de le Gérant qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de le Gérant.

11.4. Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Gérant ou par l'un de ses membres. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

11.5. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

11.6. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.7. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.8. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Exercice social et assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que

précisé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi de juin de chaque année à 2PM. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.4. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le Gérant considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Gérant conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Gérant.

13.4. Le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009

Souscription et libération

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

- 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action du Gérant sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-).

- Cum Grano Salis S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze (15) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

- Phoenix Holdings S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze (15) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Associés de la Société:

- Monsieur Roy Brooke, fund manager, né à Birmingham, Angleterre, le 29 août 1972, demeurant à Torfheidedreef, 26, 2970 Schilde, Belgique;

- Monsieur Andrew Lester, fund manager, né à Hanover, Allemagne, le 10 octobre 1980, demeurant à Jodenstraat, 46, 2000 Antwerp, Belgique;

- Monsieur Yoah Zingher, fund manager, né à Haifa, Israël, le 10 avril 1980, demeurant à 45 Gilbey House, Jamestown Road, Londres NW1 7BY, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. van Poeyer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, LAC/2008/27842. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091203/220/548.

(080104388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

HEBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.749.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 9 octobre 2007

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 1^{er} octobre 2007 la démission de Monsieur Nico Hansen, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Elena Novikova épouse Bellion, née à Ardymski/Penzenki/Penza (Fédération de Russie) le 12 septembre 1965, demeurant à L-4753 Pétange, 7 Place de la Libération, aux fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Bellion demeurant à Pétange
- Monsieur Gaston Err demeurant à Pétange
- Madame Elena NOVIKA épouse BELLION demeurant à Pétange

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 9 octobre 2007

Administrateur délégué

Le Conseil d'Administration constate la démission de Monsieur Nico Hansen de ses fonctions d'administrateur-délégué en date du 1^{er} octobre 2007.

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Jean Bellion, né à Luxembourg le 24 avril 1960, demeurant à L-4753 Pétange, 7 Place de la Libération, aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Luxembourg le 9 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008091397/762/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.
